

Plan d'évacuation des eaux de chantier (PEE) pour les projets de la construction - DCPE872 (VD)

1) Renseignements généraux sur les travaux

Dispositions légales :

Le maître d'ouvrage (MO) est responsable de la protection des eaux et demeure garant de la conformité des rejets vis-à-vis de la législation en vigueur.

En remettant le présent PEE, le MO et ses mandataires s'engagent à respecter les prescriptions de la directive cantonale relative à la Gestion des eaux de chantier DCPE872 ([Lien : Eaux de chantier, Vaud](#)).

Construction concernée :

N° de Parcelle : **329**

N° CAMAC : **249198**

Nom du projet : **Construction de locaux dans vide sanitaire pour bouclage sprinklers**

Adresse du bâtiment : **Av. Albert Amon 1 Chavornay**

Contacts	1 - Maître d'ouvrage	2 - Auteur de projet
Entité/Société	SICPA SA	RDR architectes SA
Nom, Prénom	Jean Marc NICOD	Kenneth Ross
Téléphone	021.627.55.55	021.612.01.01
E-mail	Jean-marc.nicod@sicpa.com	architectes@rdr.ch
Adresse	Avenue de Florissant 41 - 1008 Prilly	Avenue Dapples 54 - 1001 Lausanne
Contacts	3 - Direction de travaux *	4 - Entreprise : personne désignée pour la protection des eaux *
Entité/Société		Communiqué lors de l'adjudication de l'entreprise de Génie Civil
Nom, Prénom		
Téléphone		
E-mail		
Adresse		

*** Le présent formulaire complété avec l'ensemble des coordonnées des personnes aux rubriques 3 et 4 est à transmettre à l'autorité communale par le MO (ou délégué) avant le début des travaux.**

Informations sur les travaux

Démolition ☐	Transformation ☒	Surface de la fouille (terrassements) :	311	m ²
Construction ☐		Surface du radier (gros œuvres) :	171	m ²
Durée du chantier :	6 mois	Volume approximatif de béton :	95	m ³

Description succincte des travaux :

La structure porteuse sera réalisée en béton armé coulé en place (radier et murs). Un radier général de 25cm d'épaisseur est porté entre les micropieux. Les murs seront de 25cm d'épaisseur afin de garantir l'étanchéité du sous-sol.

Les éléments de la rampe d'accès sont aussi d'épaisseur 25 cm pour des raisons d'étanchéité.

Les éléments du projet ne sont pas liés à la structure existante (dalle sur sous-sol, piliers et pieux dans le vide technique). L'interaction entre les deux n'est donc pas considérée et la vérification de la structure existante n'est pas nécessaire.

Une isolation de type XPS est prévue sous radier et une isolation de type Schichtex faisant le tour des murs au sous-sol.

2) Gestion des eaux de chantier : récolte, traitement, contrôle et évacuation

Secteurs et zones de protection des eaux : ☐ secteur üb ☒ secteur Au ☐ zones S

Dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier

Le tableau de la page suivante (annexe 1) doit être dûment complété en tenant compte des travaux entrepris par le MO.

- En fonction du dimensionnement des eaux de chantier, les dispositifs de traitement et le choix des exutoires sont à déterminer conformément à la DCPE872.
- Les moyens mis en place par le MO doivent garantir en tout temps le respect des prescriptions de l'Ordonnance sur la protection des eaux.

Pour le dimensionnement des eaux de chantier météoriques (ex. eaux de fouilles / lessivages) la formule suivante peut s'appliquer :

$$\text{Volume eaux de chantier météoriques} = \text{Surface à considérer*} \times \text{Intensité de pluie**} \times \text{Coefficient de ruissellement**}$$

* Selon les plans du projet (emprises des fouilles / zones lessivées / toute autre zone impactée par le projet)

** Pour le dimensionnement des eaux de chantier météoriques un support d'aide est disponible selon l'accès suivant : [Lien : Eaux de chantier, Vaud.](#)

Surface à considérer (m²)	Intensité de pluie (mm/j)	Coefficient de ruissellement	Débit d'eaux météoriques (m³/h) à reporter dans le tableau page suivante
98 (311 total)	1814 mm/j	1 ou 0.2 si couvert	12.50 m3/h

3) Engagements du MO (ou délégué)

Le MO (ou délégué) confirme avoir :

- complété le tableau à la page suivante (annexe 1) (dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier) ☐ oui
- adjoint au présent PEE un/des plan(s) illustrant la gestion des eaux de chantier ☐ oui

Le MO (ou délégué) s'engage à transmettre **avant le début des travaux à l'autorité communale une version mise à jour du présent PEE** avec :

- l'ensemble des coordonnées des personnes aux rubriques 3 et 4 (en orange page 1) ☐ oui
- un plan d'urgence pour les événements extraordinaires (adapté avec les personnes de contact) ☐ oui

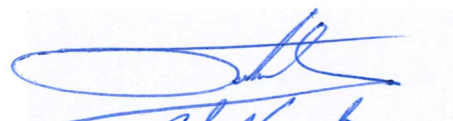
Signature du maître d'ouvrage (ou délégué)

Date : 16.07.2026

Prénom, Nom : Jean-Marc NICOD

Signature(s) :



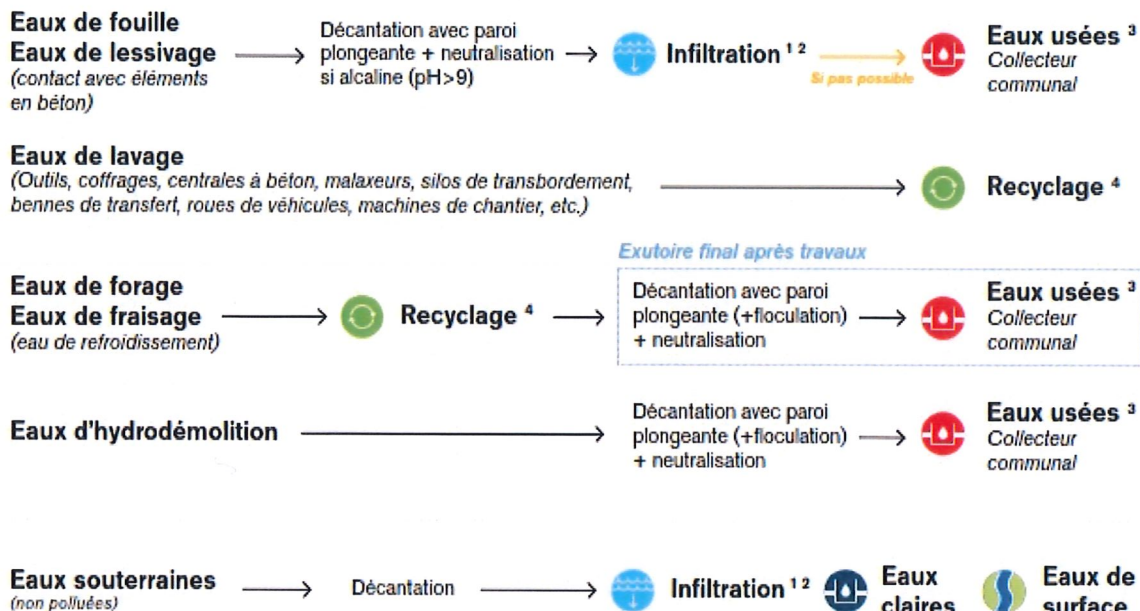

Jean-Paul VIONNET
Chief Operations Officer
Manufacturing Operations

Annexe 1 : Dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier				
Types d'eaux	Traitement	Exutoire	Débit max. projeté / à traiter (m³/h)	Commentaire(s)
Gros-œuvre				
Eaux de fouille Eaux de lessivage (contact avec béton, etc.)	☒ Décantation paroi plongeante + neutralisation	☒ Eaux usées ☐ Infiltration	12.50 m³/h	A ce stade, l'infiltration n'est pas privilégiée en raison de la zone Au et de la proximité d'une zone polluée. Peut être soumise à une demande spécifique au canton si le raccordement aux eaux usées est lourd à mettre en œuvre.
Eaux de lavage (outils, coffrage, centrale à béton, roues d'engin de chantier...)		☒ Recyclage		
Eaux de forage Eaux de fraisage (eaux de refroidissement)	☒ Décantation paroi plongeante + neutralisation ☐ Flocculation	Pendant travaux ☒ Recyclage Après travaux ☒ Eaux usées	5 m³/h	Travaux de micro pieux
Eaux souterraines (non polluées)	☒ Décantation	☐ Infiltration ☐ Collecteur Eaux claire ☒ Eaux de surface	60 m³/h pour la fosse seule à 120 m³/h pour la fouille entière	Le niveau de la nappe n'est à ce jour pas connu mais la situation du projet en zone Au pousse à penser qu'il faille rabattre la nappe sous le fond de fouille. On distingue la fosse seule et la fouille entière et l'exutoire envisagée est le Talent
Second-œuvre				
Eaux de lavage		☒ Recyclage ☒ Traitement et évacuation selon les fiches de sécurité des produits		
Eaux sanitaires				
Lavabo, WC		☒ Eaux usées ☐ WC chimiques		Un raccordement au réseau d'eaux usées sera privilégié, l'utilisation de WC chimique restant possible, suivant organisation de chantier.
Commentaire(s) Pour le calcul des eaux météoriques du chapitre 2), les hypothèses sont les suivantes : - les eaux de la rampe, non couverte, ont un coefficient de ruissellement de 1; - les eaux sous le bâtiment, couvertes, ont un coefficient de ruissellement de 0.2 (mesure sécuritaire); - la pluie de projet a un temps de retour de 2 ans (le chantier est prévu à ce stade pour une durée entre 6 et 10 mois) et d'une durée de 10 min				

Commentaire(s) (suite)

Schéma de principe pour le traitement et l'évacuation des eaux de chantier (extrait de la DCPE 872)

Gros-œuvre



Second-œuvre



Eaux sanitaires



Stockage



¹ cf. schéma 3 illustrant le principe d'infiltration à travers la couche biologiquement active du sol.

² L'évacuation par infiltration des eaux de fouille, de lessivage et souterraines, après traitement, est soumise à une autorisation spéciale de la part de la Section Eaux souterraines de la DGE dans les secteurs particulièrement menacés (secteurs Au/Ao de protection des eaux et aires d'alimentation Zu).

³ Un préavis favorable de la STEP est nécessaire. Cette dernière fixe les conditions de rejet, peut exiger l'installation d'un compteur d'eau et imposer une taxe de rejet pour les déversements dans les eaux usées.

⁴ L'autorité compétente peut autoriser exceptionnellement le rejet de ces eaux dans le collecteur des eaux usées (STEP).